

Voitures électriques : le gouvernement met fin aux 6000 euros de bonus écologique

Le ministère de la Transition écologique et solidaire a annoncé que le bonus pour l'acquisition d'un véhicule électrique serait réduit à partir de 2021 pour les particuliers et divisé par deux dès 2020 pour les entreprises.

Temps de lecture : minute

18 décembre 2019

C'est un sacré rabet dans le bonus. Le ministère de la Transition écologique et solidaire a d'ores et déjà prévenu que les entreprises ne bénéficieront plus du même bonus pour l'achat de véhicules électriques que les particuliers. Son plafond sera divisé par deux en 2020, pour atteindre 3 000 euros maximum.

Le ministère fait valoir que les sociétés ont déjà quelques avantages fiscaux pour compenser, comme l'exonération de la taxe sur les véhicules électriques de société, ou un amortissement plus avantageux pour cette catégorie de voitures.

Le timing est délicat pour les entreprises du secteur, qui pouvaient compter sur ce coup de pouce pour accélérer la massification des ventes de véhicules électriques. Surtout que le ministère a déjà prévenu que la baisse du bonus ne s'arrêterait pas en 2020 : il passera à 2 000 euros en 2021, puis 1 000 euros en 2022.

Un bonus décroissant pour les particuliers aussi

Du côté des particuliers aussi, le bonus diminuera progressivement. En l'attente de la publication du décret au Journal Officiel, le ministère a déjà annoncé que si l'aide reste à 6 000 euros cette année, elle passera progressivement à 5 000 euros en 2021 et 4 000 euros en 2022.

En revanche, l'enveloppe des bonus passera de 260 millions d'euros en 2019 à 400 millions en 2020, pour suivre la progression attendue des ventes des voitures électriques. Le gouvernement compte sur la baisse des prix des véhicules avec l'augmentation du nombre de ventes.

Article écrit par Liv Audigane